

DELIBERATION
REUNION DU 24 AVRIL 2008

Convocation du 18 avril 2008

Affichage du 29 avril 2008

L'an deux mil huit, le 24 avril, à 20 h 45, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal BERNIER, Maire.

Étaient présents : Mmes CHEUL et PICHOT, Mrs BOUTIN et TANTY, Adjoints,
Mmes ANEST, CHANDELIER, GUIBERT-DAVAL, Mrs BOUAZIZ, BOUYER, DELORME,
HARDY, JACOT, LE BERRE

Était absent excusé : Mr DROIT

Secrétaire de séance : Guy BOUAZIZ

Avant de débiter la séance, le maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : décision pour souscriptions d'emprunts. Le conseil, à l'unanimité, donne son accord.

Le procès-verbal de la réunion du 4 avril dernier n'appelle aucun commentaire de la part des conseillers. Il est donc adopté à l'unanimité.

Décision modificative budget commune

Le Maire expose qu'une facture d'un montant de 1.407,69 euros T.T.C. a été réglée à la société PRO-MAT COLLECTIVITES, pour l'achat de matériel électoral : une urne et des panneaux électoraux. Cette dépense a été omise dans le budget primitif de la commune. Il convient donc de procéder à une modification budgétaire. Elle propose l'opération suivante :

- Imputation 2188 : inscription d'une somme de 1.408,00 euros
- Imputation 2315 : retrait d'une somme de 1.408,00 euros

Le conseil donne un accord unanime à cette modification budgétaire.

Proposition de désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Maire expose que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs, présidée par le maire. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Elle ajoute que la nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 7 mai 2008. La durée de vie de la commission est celle du conseil municipal, soit 6 ans.

Les représentants de la commune à cette commission sont appelés à se prononcer sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties, cette valeur locative servant de base au calcul des quatre taxes principales. La commission doit se réunir au moins une fois par an.

La commune doit proposer des noms de contribuables, inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, en respectant une équité dans la représentation de la taxe foncière, de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle. Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

Le maire présente ensuite la liste des contribuables qu'elle a retenus. F. TANTY souhaite que Madame Edith GOUIN soit désignée comme titulaire, et non comme suppléante, car elle fait partie de la commission depuis plus de dix ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son approbation à cette liste.

Le maire précise, par ailleurs, que Mesdames Michèle BARTHELEMY, Françoise CAMENEN, Marie-Paule PLANTE et Monsieur Jean-Jacques CHEVE ont donné leur accord pour intégrer la Centre Communal d'Action Sociale.

De même, la commission Environnement est constituée, en plus des membres du conseil municipal de Mesdames Marie-Paule PLANTE et Michèle BARTHELEMY, et de Messieurs Robert HACAULT et René MOUTON.

Décision pour souscription d'emprunts

Le maire expose que les travaux de voirie de la rue de l'Avenir restent à payer, pour un montant de 34.274,37 euros. Elle propose de souscrire un emprunt d'un montant de 20.000 euros, pour faire face à cette dépense. DEXIA CREDIT LOCAL a fait la meilleure offre : 7 échéances d'un montant de 3.261,37 euros, pour un taux fixe à 4,51 %, et un taux réduit de 3,52 %, et des frais d'engagement de 30 euros.

Le conseil donne un accord favorable unanime à cette proposition.

Par ailleurs, il convient de prévoir un emprunt court pour attendre le remboursement de la T.V.A. sur les investissements de l'exercice en cours. Elle suggère d'emprunter également un montant de 20.000 euros. Le Crédit Agricole propose un emprunt sur deux ans, au taux de 4,18 %. Les échéances s'élèveraient à 209 euros par trimestre, avec un remboursement du capital en fin d'emprunt.

Le conseil donne également un accord favorable unanime à cette proposition.

Comptes rendus syndicats et commissions

Les comptes rendus de réunions des différents établissements de coopération intercommunale ont été reçus, via la messagerie, par tous les conseillers. Aucune remarque n'est faite.

Il est proposé de faire à chaque élu, dans le cadre de la C.N.I.L., une lettre d'autorisation pour recevoir les convocations et comptes rendus de commissions par voie électronique.

Questions diverses

Les vitres de la salle polyvalente ont été remplacées. La municipalité reste dans l'attente des éventuels remboursements. La facture des réparations s'élève à environ 500,00 euros, avec une franchise d'assurance de 300,00 euros. Une lettre sera adressée à chaque association utilisatrice de la salle, lui réclamant une attestation d'assurance responsabilité civile annuelle.

Actuellement, un grand nombre de clefs, tant des locaux de la mairie que de la salle polyvalente, sont en circulation. Le maire informe le conseil qu'elle entend remédier à cela dans les meilleurs délais, à savoir changement de la serrure avec une prise en charge d'une clef par chaque association, et restitution obligatoire, lors de toutes les périodes de vacances (ex : salle en « surchauffe », sans en connaître la durée, et locaux sales !).

Les conseillers sont informés qu'une imprimante couleur et l'équipement informatique pour le bureau du maire sont installés, avec consultation en réseau.

Un logiciel cadastre va être installé dans le bureau du maire, après extension de mémoire en attente.

Les travaux pour l'aire de stationnement et d'information dans le cadre de l'aménagement du Canal Louis XIV débiteront le 28 avril prochain.

Sur l'aire de loisirs, seul le toboggan est encore utilisable. L'APAVE est passée. Certains points de sécurité sont à remettre aux normes. Un rappel des dégradations sera fait dans la Voix du Frou.

Un devis est en cours pour les stores de la salle de conseil.

Le fronton de l'église se dégrade. Les Bâtiments de France seront contactés.

Suite à la demande du président de la Société de Chasse, un droit de stationnement est accordé aux sociétaires sur la parcelle référencée 208 (près du terrain, dont le stationnement est réservé au moto cross).

Tour de Tapis

C. PICHOT : a reçu une demande pour un terrain de pétanque. Les deux terrains sont à remettre en état. A revoir l'année prochaine.

F. HARDY : problème d'incivisme relatif aux déchets verts. Une affichette sera apposée sur le container, et un rappel de son utilisation inclus dans la Voix du Frou.

X. JACOT : Est-il possible d'envisager un accès au cimetière par le parking ? La commission des travaux va faire une étude sur la faisabilité et coût pour un portillon.

Est-il envisageable d'empoissonner la mare ? Les poissons existent, mais c'est le moment de la fraie, et ils sont envasés. Aucune nécessité de rempoissonner.

La séance est levée à 21 heures 45.